Réf. Farde e-Assemblées : 2691817

N° OJ : 162

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : Appel à projets de la Participation.- Subside aux projets lauréats.- Montant total : 30.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu sa décision n° 107 du 13 octobre 2025 adoptant le règlement de l'appel à projets pour la Participation citoyenne de la Ville de Bruxelles, donnant lieu à l'octroi de subsides ;

Considérant que l'appel à projet relatif au règlement susmentionné s'est déroulé du 13 octobre 2025 au 15 novembre 2025 par voie électronique ;

Considérant qu'une réunion d'information pour les structures intéressées a été organisée sur rendez-vous le 21 octobre 2025 ;

Considérant qu'au terme de l'appel à projets, 27 dossiers de candidature ont été soumis ;

Considérant qu'un dossier a été rentré au-delà de la date de clôture de l'appel à projet fixée au 15 novembre 2025 ;

Considérant qu'après analyse de recevabilité des dossiers, 13 candidatures ont été écartées,

Considérant que selon les critères de recevabilité du règlement, les 8 candidatures suivantes ne répondent pas à l'article 4.A. relatif aux "modalités de financement et type de dépenses" :
o L'ASBL CDL Cœur de Lion ;
o L'ASBL SCAN-R ;
o La VZW Accolage ;
o L'ASBL LA PLUM ;
o Les Maisons de quartier – Association de droit public ;
o L'ASBL Laeken Découverte | Laken Onthuld ;
o L'ASBL DEC!DE et vous ;
o L'ASBL Atelier Kami ;

Considérant les cas prévus comme motifs d'exclusion de l'article 1.d, les 5 candidatures suivantes ne sont pas retenues pour les motifs suivants :
o La VZW Bloemen-of-Fleurs (dont le projet relève exclusivement et à la fois du caractère festif et de la cohésion sociale) ;
o La VZW Brussels Ouderenplatform (dont le projet relève principalement de la cohésion sociale) ;
o L'ASBL Zinneke (dont le projet relève à la fois de la cohésion sociale et la culture) ;
o Estampille asbl (dont le projet relève à la fois de la culture) ;
o L'ASBl Oxfam Magasin du Monde Bruxelles – Oxfam Wereldwinkel Brussel (dont le projet relève d'une activité à caractère commercial et lucratif) ;

Considérant qu'à l'issue de l'analyse de recevabilité, 14 candidatures ont fait l'objet d'une évaluation des demandes sur base des critères de l'article 3 du règlement ;

Considérant que l'analyse des dossiers de 3 associations, sur les 14 évaluées, a conclu qu'elles ne répondent pas assez au critère de l'article 1.c, :
• L'Association de Golf d'Aden (l'objectif, les livrables et la méthodologie, ainsi que le choix et les méthodes de mobilisation du

public ciblé sont jugés trop faibles) ;
• L'ASBL La Petite Maison du Peuple (l'objectif, les livrables, la méthodologie et les méthodes de mobilisation du public ciblé sont jugés trop faibles) ;
• Laeken Brussels asbl (la méthodologie et les méthodes de mobilisation du public « habitant » ciblé sont jugés trop faibles) ;

Considérant que les 11 autres associations évaluées ont été rencontrées par un jury composé de 3 membres de l'équipe de Bruxelles Participation et 1 membre du cabinet de l'échevin de la Participation comme observateur, les 20 et 27 novembre 2025 ;

Considérant qu'à l'issue des délibérations du jury suivant les modalités d'évaluation prévue à l'article 3 du règlement, les candidatures obtiennent une notation indicative :

1. PICOL ASBL pour son projet La fête des lumières à Laeken, notation évaluée à : 23 ;
2. ASBL ELIF pour son projet Connect'elles, notation évaluée à : 26 ;
3. Espace Cultures & Développement asbl pour son projet Citoyenneté numérique inclusive : accompagner les publics précarisés, notation évaluée à : 23 ;
4. PICOL ASBL pour son projet La fête de la soupe, notation évaluée à : 23 ;
5. Comité de la Samaritaine pour son projet Laboratoire de démocratie locale, notation évaluée à : 24 ;
6. La Ferme du parc Maximilien pour son projet Les Amis de la Ferme du parc Maximilien, notation évaluée à : 24,5 ;
7. De Buurtwinkel pour son projet Café Politiek : De wijk spreekt, de Stad luistert, notation évaluée à : 26 ;
8. Maison de l'Initiative Citoyenne ASBL pour son projet Femme et citoyenne, engagement à la transformation sociopolitique dans les quartiers, notation évaluée à : 26 ;
9. Felobel ASBL pour son projet Parcours de prise de parole citoyenne, notation évaluée à : 26 ;
10. Habitat et Participation pour son projet Vigilance habitat, notation évaluée à : 23 ;
11. BRAVVO Bruxelles-Brussel AVance VOoruit (ASBL) pour son projet Agora Jeunes Kick & Talk, notation évaluée à : 25 ;

Considérant que l'article 3.b du règlement précité précise que le système de notation permet d'évaluer les projets sur des « seuils indicatifs » de sorte à les recommander pour un financement ;

Considérant que le budget disponible pour l'octroi du subside se réduit à 30.000,00 EUR, soit la possibilité de sélectionner 3 projets ;

Considérant le nombre important de dossiers reçus et la grande diversité d'actions proposées ;

Considérant que l'ensemble des dossiers obtenant une note qui permet de les recommander au financement présentent des qualités intrinsèques ;

Considérant, qu'en conséquence, le jury a affiné les critères ci-après permettant de départager les dossiers de qualité équivalente :
• Le public visé par le projet doit présenter un profil difficile à mobiliser et trop peu représenté dans la participation à la vie citoyenne (jeunes, personnes éloignées de la chose publique, personnes fragilisées),
• Le projet retenu doit rencontrer la volonté de la Ville de se rapprocher des habitants afin de mieux connaître les réalités vécues et la recherche collective de solutions,
• L'expérience et les méthodes déployées doivent être démontrées et éprouvées,
• Les méthodes de mobilisation et de travail subsidiées ne devraient pas être de même nature afin de permettre de tester plusieurs modes d'action de participation,
• Les projets subsidiés doivent se dérouler tant que faire se peut dans des périmètres différents,

Considérant qu'au terme des débats du jury, les trois associations suivantes sont lauréates pour l'octroi d'un subside de 10.000,00 EUR :
1. Maison de l'Initiative Citoyenne ASBL pour son projet Femme et citoyenne, engagement à la transformation sociopolitique dans les quartiers,
2. Felobel ASBL pour son projet Parcours de prise de parole citoyenne
3. PICOL ASBL pour son projet La fête des lumières à Laeken,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et échevins,

ARRÊTE :

Article 1 : Parmi les 27 dossiers de candidatures soumis dans les délais impartis pour un subside dans le cadre de l'appel à projets d'actions pour la Participation citoyenne à la Ville de Bruxelles, 13 candidatures sont considérées comme non recevables.

Article 2 : 14 candidatures soumises à l'appel à projets d'actions pour la Participation citoyenne sont considérées comme recevables et ont fait l'objet d'une évaluation suivant les modalités prévues à l'article 3 du règlement.

Article 3 : Les projets dont les candidatures sont recevables ont été notés à titre indicatif et ce à l'issue de l'évaluation, comme suit :
1. PICOL ASBL pour son projet La fête des lumières à Laeken, notation évaluée à : 23 ;
2. ASBL ELIF pour son projet Connect'elles, notation évaluée à : 26 ;
3. Espace Cultures & Développement asbl pour son projet Citoyenneté numérique inclusive : accompagner les publics précarisés, notation évaluée à : 23 ;
4. PICOL ASBL pour son projet La fête de la soupe, notation évaluée à : 23 ;
5. Comité de la Samaritaine pour son projet Laboratoire de démocratie locale, notation évaluée à : 24 ;
6. La Ferme du parc Maximilien pour son projet Les Amis de la Ferme du parc Maximilien, notation évaluée à : 24,5 ;
7. De Buurtwinkel pour son projet Café Politiek : De wijk spreekt, de Stad luistert, notation évaluée à : 26 ;
8. Maison de l'Initiative Citoyenne ASBL pour son projet Femme et citoyenne, engagement à la transformation sociopolitique dans les quartiers, notation évaluée à : 26 ;
9. Felobel ASBL pour son projet Parcours de prise de parole citoyenne, notation évaluée à : 26 ;
10. Habitat et Participation pour son projet Vigilance habitat, notation évaluée à : 23 ;
11. BRAVVO Bruxelles-Brussel AVance VOoruit (ASBL) pour son projet Agora Jeunes Kick & Talk, notation évaluée à : 25.

Article 4 : Suivant la disponibilité du budget de transfert 2025, parmi les projets mentionnés à l'article 3, les 3 projets suivants sont déclarés lauréats de l'appel à projet :
1. Maison de l'Initiative Citoyenne ASBL pour son projet Femme et citoyenne, engagement à la transformation sociopolitique dans les quartiers,
2. Felobel ASBL pour son projet Parcours de prise de parole citoyenne,
3. PICOL ASBL pour son projet La fête des lumières à Laeken.

Article 5 : Les associations lauréates de l'appel à projets mentionnées à l'article 4 bénéficient d'un subside pour un montant de 10.000,00 EUR chacune et ce pour un montant total de 30.000,00 EUR.

Annexes :